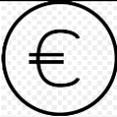


## FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Niv. 3	CAP	Métiers de l'Agriculture																										
	<b>Pré-requis</b>	L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir 15 ans dans l'année civile de début de formation. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.																										
	<b>Délai d'accès</b>	Début de formation début septembre. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur.																										
	<b>Tarif</b>	<b>Formation gratuite</b> pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)																										
	<b>Rémunération</b>	<p><b>MAJ 26/12/2023</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ANNEE de REFERENCE</th> <th colspan="4">APPRENTISSAGE</th> <th colspan="2">Rémunération Brute mensuelle minimale pour un apprenti</th> </tr> <tr> <th>De 16 à 17 ans</th> <th>De 18 à 20 ans</th> <th>De 21 à 25 ans</th> <th colspan="2">26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1<sup>ère</sup> année du diplôme préparé</td> <td>27%</td> <td>43% 50% agri*</td> <td>53%</td> <td rowspan="3">100%</td> <td rowspan="3">1766.92€</td> </tr> <tr> <td>2<sup>ème</sup> année du diplôme préparé</td> <td>39%</td> <td>51% 57% agri*</td> <td>61%</td> </tr> <tr> <td>3<sup>ème</sup> année du diplôme préparé</td> <td>55%</td> <td>67%</td> <td>78%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Agri* = entreprises relevant des Conventions Collectives 7018 – 7024 - 7025 Source : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918</a></p> <p>L'apprenti est <b>salié</b> de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. <b>L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an.</b></p>	ANNEE de REFERENCE	APPRENTISSAGE				Rémunération Brute mensuelle minimale pour un apprenti		De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +		1 <sup>ère</sup> année du diplôme préparé	27%	43% 50% agri*	53%	100%	1766.92€	2 <sup>ème</sup> année du diplôme préparé	39%	51% 57% agri*	61%	3 <sup>ème</sup> année du diplôme préparé	55%	67%	78%
ANNEE de REFERENCE	APPRENTISSAGE				Rémunération Brute mensuelle minimale pour un apprenti																							
	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +																								
1 <sup>ère</sup> année du diplôme préparé	27%	43% 50% agri*	53%	100%	1766.92€																							
2 <sup>ème</sup> année du diplôme préparé	39%	51% 57% agri*	61%																									
3 <sup>ème</sup> année du diplôme préparé	55%	67%	78%																									
	<b>Durée</b>	Formation de 910h sur 2 ans 26 semaines en UFA sur 2 ans 67 semaines chez le maître d'apprentissage sur 2 ans																										
	<b>Lieu d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ruminants : exploitation agricole avec atelier élevage ruminant</li> <li>Grandes Cultures : Exploitation fortement mécanisée</li> </ul>																										
	<b>Objectifs</b> <b>Grandes Cultures</b>	Réaliser les travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité  Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels et des bâtiments et équipements.  Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail  Mesurer l'impact de son travail par rapport à l'agroécologie  Assurer la récolte et son stockage  Réaliser les travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité																										

	<p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Ruminants</b></p>	<p>Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels et des bâtiments et équipements.</p> <p>Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail</p> <p>Assurer la distribution manuelle ou mécanique des aliments</p> <p>Gérer le pâturage</p> <p>Repérer les chaleurs et des signes précurseurs de mise bas</p> <p>Effectuer la traite</p>
	<p><b>Contenu de la formation</b></p>	<p><b>Modules généraux</b> (Français, Maths, Anglais, Histoire-Géographie-Education socioculturelle, EPS, biologie humaine)</p> <p>CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</p> <p>CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle</p> <p>CG3 : Interagir avec son environnement social</p> <p><b>Modules professionnels</b> (Économie, Sciences Physiques, Agronomie, Zootechnie, Machinisme, Phytotechnie)</p> <p>CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage - <b>Ruminants</b></p> <p>CP4 : Réaliser des travaux mécanisés des cultures - <b>Grandes Cultures</b></p> <p>CP5 : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols - <b>Grandes Cultures</b></p> <p>CP5 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage - <b>Ruminants</b></p> <p>CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments</p> <p>CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux</p>
	<p><b>Méthodes mobilisées</b></p>	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.</p>
	<p><b>Modalité d'évaluation</b></p>	<p><b>Tests de positionnement</b> et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible</p> <p><b>Évaluation</b> par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.</p> <p><b>Certification</b> par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par une Epreuve Terminale en juin de la dernière année.</p>
	<p><b>Examen</b></p>	<p>Taux de réussite en 2022 : 100%- 22 candidats présentés -16 mentions</p> <p>Taux de réussite en 2023 : 95%- 24 candidats présentés- 20 mentions</p> <p>Taux de réussite en 2024 : 96%- 27 candidats présentés- 22 mentions</p>
	<p><b>Accessibilité</b></p>	<p>Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR.</p> <p>Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. <a href="mailto:adeline.bellanger@cneap.fr">adeline.bellanger@cneap.fr</a></p> <p>L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.</p>
	<p><b>Ruptures sèches</b> (Arrêt de formation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9% pour l'année scolaire 2022-2023 en 1ère année</li> <li>• 0% pour l'année scolaire 2022-2023 2ème année</li> <li>• 0% pour l'année scolaire 2023-2024 en 1ère année et 2ème année</li> </ul>
	<p><b>Poursuite d'étude</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention Complémentaire (MC)</li> <li>• Certificat de spécialité (CS)</li> <li>• Brevet professionnel (BP)</li> <li>• Bac professionnel Bac Pro (via une 2<sup>nde</sup> ou une 1<sup>ère</sup>)</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">71% de poursuite d'études en 2023</div>

	<p><b>Insertion professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)</li> <li>• Exploitation agricole</li> <li>• CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)</li> </ul>	<p>29% vers la vie active en 2023</p>
	<p><b>Evaluation de la formation par les apprentis</b></p>		
	<p><b>Contact</b></p>	<p>UFA du Lycée St Clair                  29 Rue de Rennes – BP 13                  44590 DERVAL                  02.40.07.75.02  <a href="mailto:ufa.derval@cneap.fr">ufa.derval@cneap.fr</a>  <a href="http://lyceesaintclair.fr">lyceesaintclair.fr</a></p>	